

CONVOCATION

Les actionnaires de la Banque Cantonale du Valais
sont convoqués à

L'Assemblée générale ordinaire

le vendredi 28 avril 2023,
à **11h00**,
au CERM2 à Martigny



Banque Cantonale
du Valais

Ordre du jour

1. Bienvenue

2. Allocution présidentielle

3. Nomination des scrutateurs

4. Rapport de la Direction générale et rapport de l'Organe de révision

5. Approbation du rapport annuel et des comptes annuels

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'approuver le rapport annuel et les comptes annuels 2022.

6. Répartition du bénéfice

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de répartir comme suit le bénéfice résultant du bilan :

- Bénéfice de l'exercice	CHF	72'886'524,53
- Bénéfice reporté	CHF	89'842,06
Bénéfice résultant du bilan	CHF	72'976'366,59
- Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	CHF	-16'800'000,00
- Distribution d'un dividende de CHF 3,55 par action	CHF	-56'090'000,00
Report à nouveau	CHF	86'366,59

Si cette proposition est acceptée, le dividende sera versé dès le vendredi 5 mai 2023, sans frais, après déduction de l'impôt anticipé.

7. Décharge au Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de donner décharge aux membres du Conseil d'administration pour l'activité déployée durant l'exercice 2022.

8. Élection de l'Organe de révision selon le Code des obligations

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'élire Deloitte SA en qualité d'Organe de révision selon le Code des obligations.

9. Modifications statutaires en bloc

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale la modification des statuts de la Banque Cantonale du Valais conformément au fascicule ci-joint.

10. Représentant indépendant

Le Conseil d'administration propose de nommer ECSA Fiduciaire SA, rue de Lausanne 35, 1950 Sion, en tant que représentant indépendant des actionnaires jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire de la Banque Cantonale du Valais.

11. Divers

Informations générales

Participation et représentation

Les actionnaires inscrits au registre des actions nominatives au plus tard le vendredi 14 avril 2023 sont autorisés à participer et à voter à l'Assemblée générale et reçoivent une invitation ainsi que le matériel de vote personnalisé par courrier.

Les titulaires d'anciennes actions au porteur, détenues à domicile ou dans un coffre-fort, qui n'auraient pas encore déposé leurs actions auprès d'une banque conservent le droit de convertir leurs titres en actions nominatives dématérialisées. Néanmoins, pour pouvoir exercer leur droit de vote, ils devront procéder au dépôt des titres auprès d'une banque et demander leur inscription au registre des actions nominatives jusqu'au 6 avril 2023 au plus tard.

Du 14 au 28 avril 2023 inclus, aucune inscription ne sera faite au registre des actions nominatives qui donne droit à l'exercice du droit de vote à l'Assemblée générale. Les actionnaires qui aliéneraient tout ou partie de leurs actions avant l'Assemblée générale n'auront plus de droit de vote dans cette mesure.

Les actionnaires qui ne souhaitent pas participer personnellement à l'Assemblée générale peuvent se faire représenter, au moyen d'une procuration écrite, par un autre actionnaire, par un tiers de leur choix ou par le représentant indépendant, ECSA Fiduciaire SA, rue de Lausanne 35, 1950 Sion (art. 689c CO).

Le bureau sera fermé dès l'ouverture de l'Assemblée générale.

Représentant indépendant

Les actionnaires sont invités à communiquer leurs instructions de vote et d'élection au moyen du formulaire papier (procuration), qui devra être transmis au plus tard le 20 avril 2023 ou via la plateforme www.gvmanager-live.ch/bcvs en se connectant au moyen du code à usage unique et personnel jusqu'au mardi 25 avril 2023 à 23h59.

Documents

Les propositions de modifications des statuts, le rapport annuel et les comptes annuels, le rapport de l'Organe de révision et les propositions concernant la répartition du bénéfice résultant du bilan sont mis à la disposition de tout actionnaire dûment légitimé, au siège social et dans toutes les succursales de la Banque Cantonale du Valais, vingt jours avant l'Assemblée générale. Le rapport annuel sera également disponible en ligne à l'adresse www.bcvs.ch.

Propositions au Conseil d'administration

Les propositions et les questions des actionnaires sont à déposer par écrit jusqu'au jeudi 13 avril 2023 auprès de M. Pierre-Alain Grichting, Président du Conseil d'administration de la Banque Cantonale du Valais, case postale 222, à 1950 Sion.

Décisions

Les décisions prises lors de l'Assemblée générale seront publiées sur le site internet www.bcvs.ch dès le lundi 1^{er} mai 2023.

Service de transport

Les informations relatives au service de transport pour vous rendre au CERM2 à Martigny se trouveront en annexe de la carte d'admission. Elles seront également disponibles sur le site internet de la Banque sous la rubrique « Actualités ».

Accompagnement et déroulement

Les actionnaires peuvent être accompagnés d'un invité. L'Assemblée sera suivie d'un cocktail dînatoire. Nous nous réjouissons de vous voir à cette occasion et de partager quelques moments de convivialité.

Sion, mars 2023

Le Conseil d'administration



Pierre-Alain Grichting

Président



Jean-Albert Ferrez

Secrétaire



Banque Cantonale
du Valais